



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé  
de l'environnement

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

19/11/2015

Dossier complet le

N° d'enregistrement

F01115P0167

### 1. Intitulé du projet

Création d'une station d'épuration par filtre planté de roseaux sur le centre bourg de Mondeville (91) nécessitant le défrichage partiel d'une parcelle.

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Mairie de Mondeville

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Jean Pierre DELHOTAL, Maire

RCS / SIRET

219 104 122 000 11

Forme juridique

Collectivité publique locale

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
<b>51.A</b>	Déboisement de 5 000 m <sup>2</sup> d'un ensemble de parcelles de 6 761m <sup>2</sup> pour la mise en place d'une station d'épuration soumise à déclaration (400 équivalents-habitants).

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet

Déboisement partiel sur environ 5000 m<sup>2</sup> d'un ensemble de parcelles communale (Mairie de Mondeville - 91) de 6 761m<sup>2</sup> pour la mise en place d'une station d'épuration par filtre planté de roseaux. Le boisement est composé actuellement d'un taillis de frênes, de hêtres d'âge inférieur à 10 ans avec présence de quelques beaux chênes et acacias dont la grande majorité sera conservée.

## 4.2 Objectifs du projet

Création d'une station d'épuration par filtre planté de roseaux (400 équivalents-habitants) suite au projet de mise en place d'un assainissement collectif sur le centre bourg de Mondeville. Actuellement les habitations sont assainies par des dispositifs autonomes obsolètes et incomplets avec rejet au milieu naturel des eaux usées partiellement traitées via les réseaux d'eaux pluviales qui débouchent au lieu même qui accueillera cette station d'épuration.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux prévus seront réalisés sur une période de 4 mois.

Préalablement, il sera procédé à un déboisement partiel sur 5 000 m<sup>2</sup> où l'ensemble du taillis sera abattu mais avec conservation dans la mesure du possible des arbres remarquables (chênes/acacias).

A l'issue de ce déboisement, les travaux de terrassement débiteront avec la création des pistes d'accès et la mise en place des filtres plantés.

Les travaux de déboisement tiendront également compte de la proximité des arbres qui pourraient de par la perte de leurs feuilles colmater la surface des filtres (environ 300 m<sup>2</sup>).

Enfin, il sera également tenu compte de l'ensoleillement nécessaire des filtres plantés avec la suppression des zones d'ombre sur ces filtres.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Pas de déboisement en phase exploitation de la future station d'épuration.

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Ce projet de station d'épuration par filtre planté de roseaux est d'une capacité de 400 équivalents-habitants, il n'est donc pas soumis à autorisation.

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Procédure d'autorisation de déboisement sur 5 000 m<sup>2</sup>.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie de la parcelle	6 761 m <sup>2</sup>
Projet de déboisement	5 000 m <sup>2</sup>
Mise en place de filtres verticaux (2 étages) (Surf. totale)	2 200 m <sup>2</sup>
Mise en place de bassins d'infiltrations (Surf. totale)	1 500 m <sup>2</sup>
Piste d'accès + ouvrages divers (chasse, comptage...)	1 300 m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Lieu dit La Vallée du Puits  
à Mondeville (91).

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 2 ° 24 ' 41 " 42

Lat. 48 ° 29 ' 25 " 90

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Le projet de construction d'une station d'épuration filtre planté de roseaux s'inscrit dans le programme de mise en place de l'assainissement collectif sur le centre bourg à Mondeville: station d'épuration en 2017, réseaux d'eaux usées sera posé entre 2017 et 2020 sous domaine public et raccordement des usagers suivant l'avancement des travaux.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Cette parcelle a été acquise par la commune de Mondeville et intégrée au PLU pour mise en place d'une station d'épuration. Dans l'attente, il n'y a pas d'usage, la parcelle est actuellement une friche plutôt "sans entretien".

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui



Non



Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Le PLU a été arrêté par délibération du conseil municipal de Mondeville le 2 novembre 2015.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui



Non



### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parc Naturel Régional du Gâtinais Français
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Avec l'abattage d'arbres projeté, il va y avoir des dégradations de la biodiversité. Toutefois le projet va intégrer les continuités écologiques comme notamment l'absence de clôture en partie basse de la parcelle pour assurer une libre circulation des animaux ou la continuité boisée par le maintien des lisières arborées.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Défrichement sur 5 000 m<sup>2</sup> d'une friche en cours de boisement.

Toutefois, les filtres plantés de roseaux constituent par eux-mêmes un nouveau biotope susceptible d'accueillir un cortège faune - flore propre.

Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?

Est-il concerné par des risques technologiques ?

**Risques et nuisances**

Est-il concerné par des risques naturels ?

Engendre-t-il des risques sanitaires ?

Est-il concerné par des risques sanitaires ?

**Commodités de voisinage**

Est-il source de bruit ?

Est-il concerné par des nuisances sonores ?

Bruit des tronçonneuses et des engins mécaniques en phase de défrichement qui va s'étaler sur deux semaines aux horaires normaux de travail. Pas de nuisance sonore en phase exploitation.

Engendre-t-il des odeurs ?

Est-il concerné par des nuisances olfactives ?

Engendre-t-il des vibrations ?

Est-il concerné par des vibrations ?

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Pollutions</b>	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Le projet de déboisement n'engendre pas de rejet. A l'inverse le projet de station d'épuration prévoit un rejet des eaux épurées dans La Vallée du Puits. A ce jour la Vallée du Puits accueille les rejets des eaux usées des dispositifs autonomes d'assainissements qui sont la plupart du temps obsolètes comme l'a démontrée l'étude du SPANC Parc.		
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>



**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi :

Notre projet de station d'épuration filtre planté de roseaux de par sa conception reste un équipement public avec une très bonne intégration paysagère sans ouvrage lourd de génie civil. Par ailleurs, les travaux de déboisement seront très bien encadrés, il n'est pas envisagé "une coupe à blanc" mais d'une coupe sélective pour les besoins stricts d'implantation des ouvrages.

De plus, il est prévu la plantation de haies et arbustes dans les zones "vides" et n'impactant pas les rendements épuratoires (feuilles mortes, zones d'ombre, racines...).

Concernant l'impact sur l'écosystème boisé et les continuités écologiques liées aux boisements, le projet n'impacte que de manière marginale l'entité boisée extrêmement vaste de la Vallée du Puits sur lequel le projet est implanté.

En outre, les lisières et les arbres les plus âgés sont conservés.

Enfin, un nouveau milieu de type "zone humide" est créé par les filtres plantés de roseaux qui accueillera une faune riche et spécifique avec le souhait en termes de mesures compensatoires de planter des arbres d'essence locale sur une surface d'au moins 5 000 m<sup>2</sup>.

Je ne pense pas qu'une étude d'impact soit nécessaire.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

#### Objet

Plan de zonage du PLU de Mondeville

Extrait cadastral des parcelles concernées : Section D de 1052 à 1065

Vue aérienne locale avec implantations différentes zones de la station d'épuration

Vue aérienne globale avec implantation par rapport au village

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Mondeville

le,

23 Novembre 2015

Le Maire,

Jean-Pierre DELHOTAL

Signature



Vue aérienne globale





## Prises de vue récente de la zone ( septembre 2015 )

Suivant la Vue A de la photo montage générale



Ces photos montrent la très faible densité de boisement principalement sur la zone d'implantation des roseaux qui compte moins de 5 arbres ( chênes ou acacias ).

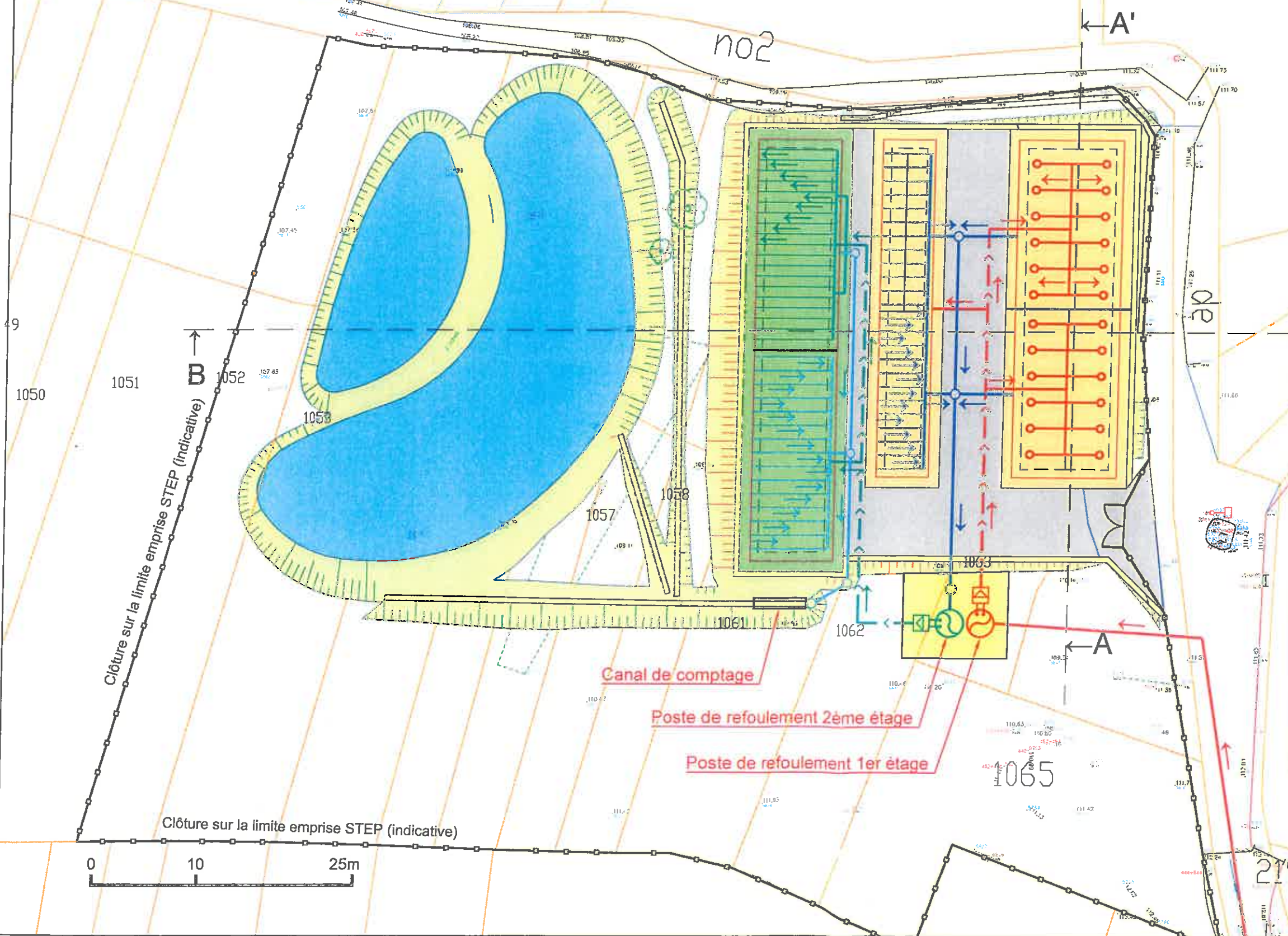
Suivant la Vue B de la photo montage générale


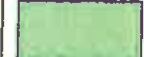








rural

Commune de MONDEVILLE (91 590)	
Création du réseau d'assainissement et de la station d'épuration	
AVANT PROJET - Station d'épuration	
VUE EN PLAN	
	<b>Maître d'oeuvre</b> hydratec - agence Paris sud bâtiment Octopus 11, Rue Georges Charpak 77127 - LIEUSANT Tél : 01.79.01.51.31 Fax : 01.64.13.99.32 mail : hydratec.lieusaint@hydra.setec.fr
	Echelle : 1/400 016_34704 AVP STEP Novembre 2014



LEGENDE	
	Filtres Plantés 1er étage
	Filtre Planté 2ème étage
	Bassins d'infiltration
	Voirie à créer
	Voirie existante à renforcer
	Fond de plan cadastrale

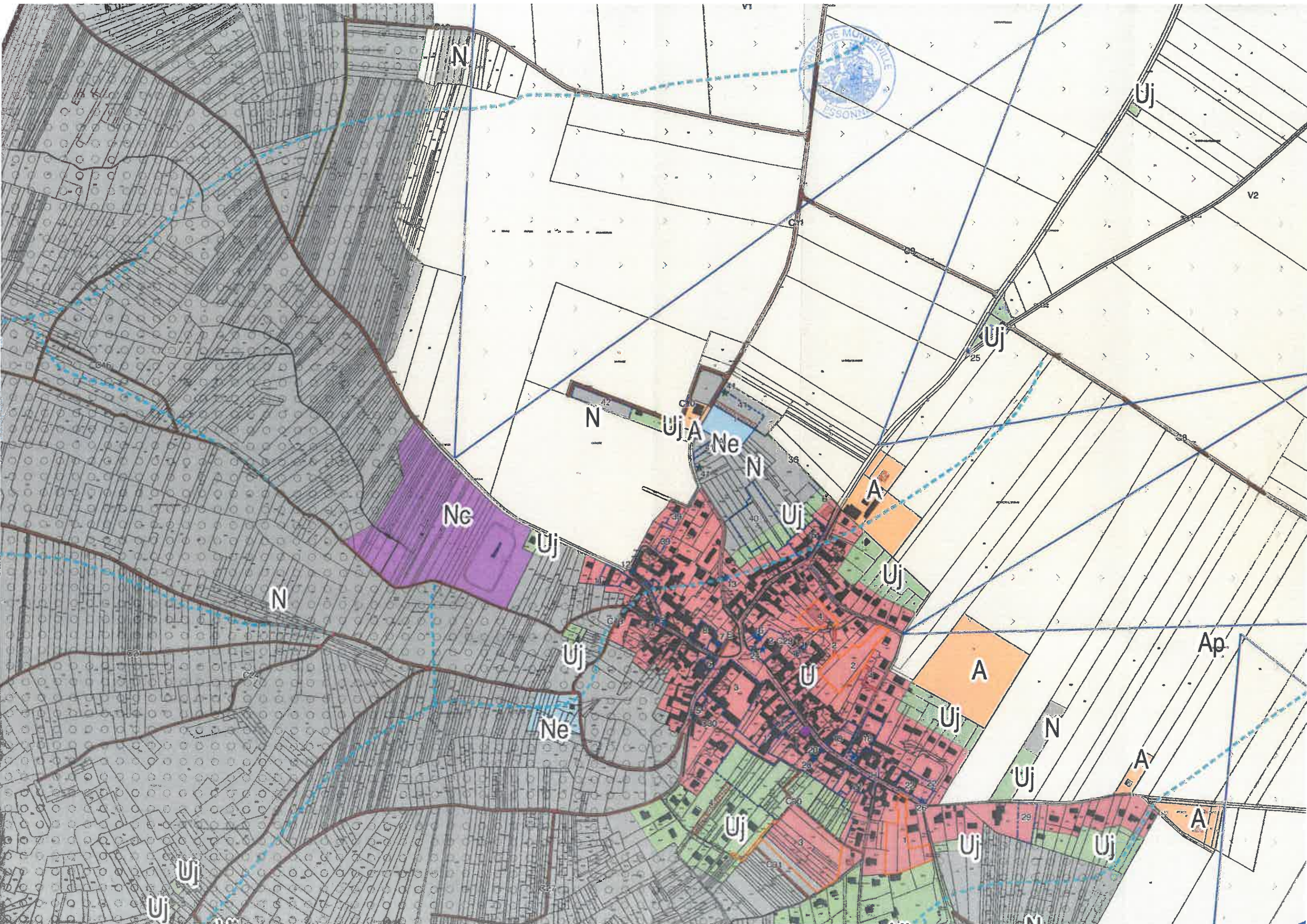


2198



## Photo montage de l'implantation de la station d'épuration





N

Uj

v2

Uj

25

N

Uj

A

Ne

N

A

Uj

Uj

N

Ne

Uj

Uj

Ne

U

A

Uj

N

Uj

Ap

A

Uj

Uj

Uj

Uj

Uj

N

A

 Bâti non présent sur le cadastre (ajouté par le bureau d'étude LDL)

## ZONES

 Zone agricole paysagère Ap

 Zone agricole A

 Zone naturelle N

 Zone naturelle camping Nc

 Zone naturelle équipement Ne

 Zone urbaine U

 Zone urbaine jardin Uj


 Alignement obligatoire du bâti

 Principaux axes de ruissellement des eaux pluviales

 Destination commerciale à maintenir

 Espace Boisé Classé (EBC)

 Secteur soumis aux Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

 Emplacement Réservé

- n°1 - Amélioration de l'accès au cimetière = 600m<sup>2</sup>
- n°2 - Cheminement de la Croix Rouge Ouest = 175m<sup>2</sup>
- n°3 - Cheminement de la Croix Rouge Est = 235m<sup>2</sup>
- n°4 - Voie d'accès au Sentier de la Coupe = 850m<sup>2</sup>

## ÉLÉMENTS DU PATRIMOINE protégés au titre du L123-1-5 III 2

 Secteur patrimonial

 Mare

 Vue remarquable

★ Bâti et petit patrimoine

★ Arbre

 Alignement d'arbres ou haie

 Mur

 Chemin

